

LE BOIS-ÉNERGIE : FORÊTS ET HAIES BOCAGÈRES DANS LA TRANSITION DES TERRITOIRES

janvier 2026

Laurène Boulitrop, avec la contribution de Laurence Renard, Marc Benoît, Gaëlle des Déserts



Chantier d'entretien du bocage à Trémargat (Côte d'Armor)
© La fabrique du Lieu

Signé **PAP**, n°87

Soucieux d'assurer la transition énergétique et, plus généralement, la transition de nos sociétés vers le développement durable, des professionnels de l'aménagement se sont réunis en association afin de promouvoir le rôle central que les démarches de paysage peuvent jouer dans les politiques d'aménagement du territoire.

Ce mois-ci, retrouvez un article co-écrit par Laurène Boulitrop, Laurence Renard, Marc Benoît et Gaëlle des Déserts, membres du groupe 'Paysans-Paysages' du Collectif PAP.



Le bois-énergie est issu de l'exploitation des forêts, des haies, des sous-produits de scieries et du recyclage. La combustion des bûches, plaquettes et granulés chauffe ainsi sept millions de foyers en France, elle alimente les réseaux de chaleur urbains ainsi que l'industrie pour le séchage du bois, la déshydratation des céréales ou la cuisson des tuiles. Devançant l'hydraulique, l'éolien, le photovoltaïque et la géothermie, le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable du pays. Il représente 35 % de la consommation d'énergie renouvelable et assure 66 % de la production de chaleur issue de ces énergies renouvelables. De ce fait, il constitue un levier central de la stratégie

française pour l'énergie et le climat (SFEC) qui prévoit ainsi, d'ici 2030, une augmentation de 30 à 40 % de la chaleur issue de la combustion du bois.

La surface boisée des forêts française a presque doublé au cours des deux cents dernières années. Depuis près de quarante ans, le stock de carbone sur pied a ainsi progressé d'environ 50 % du fait de la déprise agricole et des prairies qui s'enfrichent avec le recul de l'élevage. L'augmentation de la densité des peuplements a également contribué, jusqu'à récemment, à une hausse de la production actuelle de biomasse forestière. Sur les 66 millions de tonnes de matière sèche (Mt MS) produits annuellement, 38 millions seront prélevés¹. Il en résultera 28 millions économiquement valorisables, dont près de 24 sont aujourd'hui orientées vers le bois-énergie.

Néanmoins, en partie liées au changement climatique, plusieurs régions affrontent depuis une dizaine d'années des crises sanitaires majeures. Ces épisodes doublent la mortalité des arbres et écrêtent leur accroissement biologique. La diminution du puits de carbone forestier est estimée à 28 % en dix ans.

Le bois-énergie tient donc une place singulière dans le paysage de la transition énergétique. Les forêts sont appelées à fournir davantage de bois pour répondre aux ambitions de décarbonation, notamment portées par des réglementations comme la RE2020. Venant contrarier cette ambition, les effets du dérèglement climatique que subissent les boisements forestiers fragilisent leur vitalité, compromettent leur reproduction naturelle et réduisent leur fonction de puits de carbone.

Comment répondre à la demande croissante en bois sans fragiliser les milieux arborés ? Faudra-t-il accroître encore leur surface, tenter d'augmenter leur résilience ? La réponse ne relève pas seulement de la technique. Elle est aussi politique, paysagère, territoriale, et engage le très long terme, souvent bien au-delà d'une génération humaine. Car le bois qui fournit de l'énergie est aussi et d'abord une matière vivante composante du paysage, refuge de biodiversité, régulateur du cycle de l'eau et puits de carbone.

Tout dépend de la manière dont nous choisissons de considérer le bois : comme un flux d'énergie, ou bien comme une trame vivante à entretenir, régénérer et transmettre, ou même à créer ex nihilo

dans les territoires qui sont actuellement dépourvus de telles ressources.

Lors d'un débat organisé par le collectif Paysages de l'après-pétrole, différents acteurs (Réseau Haies, ADEME, FIBOIS, élus, membres du collectif PAP) ont confronté les constats, les tensions et les perspectives à envisager pour que le bois-énergie devienne la composante structurante d'un projet de territoire vivant.

La filière forêt-bois sous tension

Plusieurs freins structurels entravent la montée en puissance de l'exploitation forestière car celle-ci reste marquée par une faible acceptabilité sociale et le fort éparpillement des forêts privées. Or, pour répondre aux enjeux de la transition dans le contexte de telles dynamiques négatives, il faudrait réussir à concilier rapidement l'adaptation des forêts, la valorisation du bois et le renouvellement des pratiques sylvicoles.

Forêt privée et mobilisation collective : l'angle mort du morcellement

Le morcellement foncier constitue un premier verrou. En France, 75 % des forêts sont privées, et souvent éparpillées en une mosaïque de micro-parcelles. On recense 3,3 millions de propriétaires. Parmi ces héritiers de lambeaux forestiers difficilement accessibles et divisés régulièrement lors des héritages en cours et à venir, beaucoup ignorent qu'ils le sont. Or il est encore rare et délicat de mener des saisies publiques de biens sans maître et vacants, bien qu'elles soient autorisées quand aucune gestion n'est réalisée pendant plus de trente ans dans ces parcelles. Résultat : une gestion lacunaire, un taux de prélèvement faible (60 % en forêt privée, contre plus de 80 % en forêt publique), une production de bois insuffisante au regard du potentiel.

Face à l'atomisation de la propriété forestière, une question revient avec insistance dans ce débat : comment mobiliser les petits propriétaires souvent isolés, car dépourvus de structuration collective ? La création active et généralisée d'associations syndicales de gestion forestière est ici un enjeu majeur des futures politiques publiques.

¹ Le rapport final du GIS Biomasse *Chiffres clés de la biomasse 2025* consolide et harmonise les données issues de multiples sources. <https://librairie.ademe.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/8871-chiffres-cles-biomasse-2025.html>

Le contraste avec le monde agricole est frappant. Là où les agriculteurs ont développé des formes coopératives solides — CUMA, coopératives, GIEE —, le monde forestier reste en retrait, marqué par l'absence d'une culture du collectif dans un milieu sociologiquement divers où la notion de bien commun n'est pas toujours reconnue.

Impacts collectifs de la forêt privée

La propriété individuelle des espaces forestiers suscite d'importantes tensions du fait de la multifonctionnalité des usages locaux et des attaches que les habitants ont avec leur territoire. On observe aujourd'hui les conflits que provoquent les coupes rases en forêt privée quand, autour des villages, chacun voit son paysage profondément altéré. La disparition des forêts privées affecte alors une sorte de bien commun, celui du milieu de vie que l'on partage.

Les conditions climatiques et la réglementation restreignent les périodes d'intervention

À ces difficultés s'ajoutent les effets du dérèglement climatique. Les épisodes extrêmes comme les pluies prolongées, les sécheresses et les incendies rendent les sols inaccessibles. Ils interrompent les chantiers et fragilisent les peuplements. La réglementation environnementale, quant à elle, limite les phases licites des interventions en forêt. Entre obligations liées à la faune, la chasse ou l'incendie, les fenêtres pour pratiquer les coupes, les éclaircies, la régénération des accrus ou les plantations se réduisent progressivement.

Les ETF, travailleurs invisibles d'une filière sous tension

Les entreprises de travaux forestiers (ETF) qui assurent 80 % de la mobilisation de bois sont elles aussi sous pression. Leur modèle économique est fragile : rémunérées au mètre cube avec peu de marge, elles dépendent des donneurs d'ordre dont les choix sylvicoles peuvent se trouver contestés. Elles se trouvent alors exposées aux critiques et parfois à des dégradations. Or les nouvelles formes de sylviculture comme la futaie irrégulière ou la couverture continue demandent plus de technicité

2 Confirmant le poids stratégique du bocage dans ces territoires, la Nouvelle-Aquitaine concentre le volume le plus important, avec plus de 35 Mt MS de bois bocager. Cinq autres régions dépassent chacune 20 Mt MS, l'Occitanie, les Pays de la Loire, la Bretagne, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie.



Plantation d'écépées d'une quarantaine d'années arrivant à maturité, en lisière d'un chemin longé d'une haie bocagère vieillissante – Commune du Pin, Pays d'Auge (Normandie).
© Laurène Boulitrop

et impliquent des temps de travaux allongés pour des rendements moindres. Sans un appui économique, technique et social, le renouvellement forestier restera lettre morte.

Instaurer une gestion vivante des haies, un enjeu paysager et territorial

Venant compenser les freins qui entravent la dynamique forestière, les haies bocagères constituent une trame complémentaire de bois-énergie à récolter. On recense 750 000 km de haies en France, vestige d'un bocage dont les trois quarts ont disparu depuis les années 1950. Ces haies bocagères constituent un stock significatif de biomasse ligneuse. Selon les estimations de l'IGN, elles représentent globalement 211 millions de tonnes de matière sèche (Mt MS), soit l'équivalent de 10% du stock forestier national hors Outre-Mer².

Mais cette biomasse bocagère demeure largement sous-mobilisée. D'après l'étude *Stock et prélèvements actuels de bois dans les haies bocagères en France*³, les prélèvements annuels de biomasse ligneuse issue des haies sont estimés à près de 3 Mt MS par an à l'échelle nationale. Par ailleurs, cette ressource ancienne s'érode. Chaque année, 23 500 km de haies disparaissent. Celles qui subsistent sont souvent en mauvais état du fait du surentretien mécanique, du vieillissement, du pillage et de la perte des savoir-faire.

Mais comme l'essentiel des terres agricoles françaises se situe aujourd'hui dans les régions d'openfield, de vastes ensembles comme le Bassin parisien, les Hauts-de-France ou le Grand Est pourraient bénéficier des multiples fonctions des haies, là même où celles-ci n'ont jamais existé, ou encore du déploiement en cours de l'agroforesterie intraparcellaire. À la croisée des enjeux écologiques, agricoles et énergétiques, les systèmes ligneux filtrent en effet l'eau, fixent le carbone et stabilisent les sols, ce qui empêche leur perte du fait des coulées boueuses de plus en plus coûteuses. La reconquête généralisée de l'arbre dans tous les terroirs devient donc urgente. Il ne suffira pas en effet de réussir seulement à mieux entretenir ce qui survit du réseau des haies, il faudra en planter de nouvelles et savoir les gérer, c'est à dire comprendre les cycles des ligneux, respecter leurs essences, renouveler les haies sans les raser, et leur donner le temps et l'espace pour redevenir vivantes.

Par-delà l'augmentation de la part du bois issu du bocage ou de l'agroforesterie dans la production nationale de bois-énergie, cette évolution intégrant le bois de la forêt linéaire issue du paysage agricole relègue la vision productiviste monofonctionnelle centrée sur le bois forestier pour accueillir à nouveau l'épaisseur, la diversité et l'irrégularité du vivant dans la conception et la gestion des territoires durables.

Une telle mutation révolutionnera les pratiques agricoles et la composition des paysages ruraux. Certains motifs de haies, ou leur absence, sont profondément ancrés dans les représentations traditionnelles qui structurent nos perceptions. Il sera



Chemin bordé de haies bocagères peu entretenues, en l'absence de filière bois bocage énergie – Commune du Pin, Pays d'Auge (Normandie).
© Laurène Boulitrop



Parcelle ouverte après remembrement – Commune du Pin, Pays d'Auge (Normandie).
© Laurène Boulitrop



Haies sénescences le long d'une route : frênes non taillés en dépérissement, cépées de noisetiers peu entretenues. Un passage ponctuel au lamier entraîne une perte de densité. Commune du Pin, Pays d'Auge (Normandie).
© Laurène Boulitrop

3 Etude *Stock et prélèvements actuels de bois dans les haies bocagères en France*, ADOME 2025 :
<https://bibliothèque.adome.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/8668-stocks-et-prelevements-actuels-de-bois-dans-les-haies-bocageres.html>

sans doute difficile de faire évoluer rapidement ces cadres culturels issus du passé. Dans des territoires où elles sont gérées traditionnellement par une coupe au carré qui arase leur croissance, comme en Bourgogne où certains ambitionnent de faire classer à l'UNESCO ce mode de gestion, la question se pose de nouveaux usages et d'un renouvellement des formes. Dans les paysages ouverts, l'intégration de haies sera affaire d'imagination et d'une animation dont il faudra se donner les moyens. L'implantation et la gestion durable des haies nécessiteront d'inventer de nouveaux motifs paysagers, des bosquets, alignements ou structures plus libres qui s'intégreront aux territoires en renouvelant leur identité.

L'approche paysagère sera décisive parce qu'elle fait le lien entre les échelles, du linéaire à la trame et de la parcelle au territoire. Cette approche travaille et renouvelle les représentations. Elle aide à projeter un changement de regard en visant à faire émerger un nouvel imaginaire bocager moins centré sur la propreté, mais enraciné dans la vitalité⁴.

Accompagnement technique, mobilisation du foncier agricole des collectivités territoriales, valorisation économique, reconnaissance sociale : des leviers existent. Le Label Haie en est un. Il identifie les pratiques respectueuses, donne une valeur au bois issu de haies gérées durablement, et stimule la structuration de filières territoriales. La création de postes de techniciens bocagers au sein des collectivités ou des SCIC d'approvisionnement est une condition déterminante pour accompagner les agriculteurs et leur permettre d'accéder à la certification⁵. À l'heure où l'enveloppe du Pacte en faveur de la haie a diminué et ne permet plus de financer ces postes, il est nécessaire de rappeler que, sans accompagnement humain, les ambitions en matière de haie et de bocage resteront théoriques.

4 Signé PAP n°21, Les haies et les arbres pour incarner et faciliter la transition écologique, énergétique et paysagère, Paule Pointereau, <https://www.paysages-apres-petrole.org/les-haies-et-les-arbres-pour-incarner-et-faciliter-la-transition-ecologique-energetique-et-paysagere>, <https://www.paysages-apres-petrole.org/publications#>

5 Animé par l'association Biomasse Normandie et financé par l'ADEME et la Région Normandie, le programme Plan Bois-Énergie Normandie (PBEN) développe des projets de chaufferies et de réseaux de chaleur depuis près de trente ans. Pour assurer la mobilisation durable de la ressource bocagère, le programme comprend actuellement un temps dédié d'accompagnement technique auprès des agriculteurs, assuré par le Réseau Haie Normandie et la FR CUMA.



Parcelle bocagère de valorisation des haies - avant travaux, à Trémargat (Côte d'Armor).
© La fabrique du Lieu



Parcelle bocagère de valorisation des haies - après travaux, à Trémargat (Côte d'Armor).
© La fabrique du Lieu

De la haie à la politique territoriale : l'exemple de Mayenne Communauté

Certaines collectivités se sont déjà engagées dans de telles politiques. À Mayenne Communauté (33 communes, 37 000 habitants), la haie est devenue un axe structurant du projet de territoire. Marqué par l'élevage bovin et un patrimoine bocager dense représentant 15 % de sa surface en boisements, Mayenne Communauté a intégré dans son PLUi, dès 2019, la protection des haies qui avaient été préalablement repérées et identifiées par la photo aérienne. La collectivité permet cependant l'arrachage de haies pour deux motifs : l'agrandissement d'une parcelle ou d'une entrée de champ, avec une obligation de compensation. Accompagnée par le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), la collectivité est progressivement montée

en compétence, développant un programme de territoire de bocage et internalisant un poste dédié pour ce faire. Depuis 2024, l'objectif est clair : planter 20 km de haies par an, tout en promouvant leur gestion durable à partir de plans de gestion des haies (PGDH) pour les agriculteurs, les particuliers et les communes.

Pour y parvenir, un levier décisif est le chantier « clé en main » proposé par la collectivité. Celle-ci assume l'ensemble de la chaîne des opérations, la préparation du sol, la plantation et le paillage, pour garantir une qualité homogène et sans approximation sur tout son territoire. Pas de bricolage, pas d'improvisation : on plante avec méthode. Et l'histoire ne s'arrête pas au piquet final. Un suivi sur trois ans est assuré par un technicien de terrain, qui adapte les pratiques selon les usages prévus, des haies de biodiversité, de bois d'œuvre ou de bois-énergie.

L'élément décisif est la dimension humaine dans ces opérations. Issu du monde agricole, le technicien connaît les réalités de l'exploitation. Il parle le même langage que les agriculteurs. Ce détail change tout. Car il ne cherche pas à convaincre à partir d'un argumentaire technico-économique prédéfini, mais par une parole partagée entre pairs qui inclut les dimensions sociales et environnementales du métier. Ce lien de confiance est crucial dans les zones les plus dégradées au nord et au sud du territoire, où les grandes cultures dominent et où les haies ont presque disparu.

Pour cibler ses efforts, la collectivité s'appuie sur une cartographie fine de la trame verte et de la trame bleue, dont les diagnostics révèlent des corrélations frappantes. Là où les haies manquent, la qualité de l'eau se détériore. La stratégie de plantation vise donc en priorité les zones déficitaires, avec la perspective d'un effet boule de neige. Car tout part de quelques pionniers. Un agriculteur qui plante, ce sont cinq qui observent, et qui souvent se mettent à suivre. La confiance circule plus vite qu'un arrêté.

Pour boucler la boucle, Mayenne Communauté a prévu la valorisation énergétique du bocage en investissant dans un réseau de chaleur urbain de sept km en cours de déploiement. Il sera alimenté à 20 % par du bois local collecté selon les critères du Label Haie. Une manière concrète de relier la plantation à l'usage, le paysage à l'énergie, le territoire à son avenir.



Plantation de haies à Martigné-sur-Mayenne en appui d'une filière bois-énergie émergente (Pays de la Loire).
© Quentin Crétois



© Quentin Crétois



Plantation de haies à Commer en appui d'une filière bois-énergie émergente (Pays de la Loire).
© Quentin Crétois

Végétal sous tension : entre mémoire et adaptation

Le débat reste ouvert au sujet des essences à planter. Sur le territoire de Mayenne Communauté, faut-il s'en tenir aux espèces historiques du bocage mayennais, qui fondent l'identité du massif armoricain, ou bien anticiper le changement climatique par des essences plus méridionales ? Pour l'heure, le choix se fait à partir d'un catalogue départemental d'essences locales, mais la veille continue.

Les lignes évoluent du côté de la recherche et de la filière forêt-bois. On prônait hier l'introduction massive d'essences nouvelles. La tendance s'infléchit car actuellement, on mise plutôt sur la capacité d'adaptation du végétal en place, quitte à revoir ses pratiques de gestion. Maintenir un couvert, diversifier les strates, allonger les cycles : les nouvelles sylvicultures en futaies irrégulières ou en couverture continue pourraient redonner une marge de manœuvre aux essences endémiques.

Renforcer le réseau écologique des forêts et des haies sur le temps long : un enjeu collectif

La durée de vie des éléments vivants comme les arbres, les haies et les bosquets dépasse largement l'échelle des mandats électoraux, de l'exploitation forestière ou agricole, et plus généralement de la vie humaine. Ces structures végétales pérennes forment un maillage écologique vital, véritable infrastructure arborée de long terme, et conçue pour durer.

Aujourd'hui, les infrastructures durables comme les routes, les chemins ou les réseaux d'eau sont pris en charge par les communes ou intercommunalités. Dépassant l'actuelle séparation entre le monde sylvicole et celui de l'exploitation agricole, pourquoi ne pas envisager les haies, bosquets et forêts selon cette même logique d'intérêt public ? Ne devraient-ils pas, eux aussi, relever d'une gestion territoriale unique, à la hauteur des services écologiques et économiques qu'ils rendent ?

Reconnaître ces trames arborées comme des infrastructures d'intérêt général permettrait de garantir leur continuité dans le temps. Pour cela, des outils juridiques pérennes existent : les obligations réelles environnementales (ORE), par exemple,



Hêtraie - chênaie à usage mixte : les grumes pour le bois d'œuvre, les houpiers pour les bûches. Forêt de Truzey (Vosges).
© Marc Benoît

pourraient être signées par les collectivités pour 99 ans, assurant ainsi la conservation de biens communs tels que la biodiversité, la qualité des sols et de l'eau, ou encore la lutte contre l'érosion.

L'exemple de Mayenne Communauté illustre comment les collectivités peuvent initier et valoriser ces démarches. Pour inscrire ces actions dans la durée, la question peut alors se poser d'un passage partiel du foncier privé vers le foncier public. Une telle transition sera susceptible de provoquer des résistances, notamment chez les 3,3 millions de propriétaires forestiers quand ils sont attachés à leur bien, et qui restent peu structurés collectivement. La collectivisation des haies serait par ailleurs utopique, mais pas irréaliste, en dépit des réactions d'opposition probables dans certains milieux agricoles.

Pour autant, des compromis locaux sont possibles. Dans les paysages d'openfield, les collectivités

peuvent amorcer un maillage bocager sur le foncier public des chemins, des bordures et des voiries afin de créer une trame de base. C'est ce qui se fait en Alsace, où certaines communes initient ce travail en sollicitant ensuite des agriculteurs motivés pour étendre le réseau. Une stratégie pertinente, notamment dans des territoires à faible densité, où l'action publique est souvent le seul levier de structuration.

Il ne s'agit pas d'opposer haies privées et haies publiques, forêts privées et forêts publiques mais d'organiser leur complémentarité. Haies et forêts, qu'elles soient privées ou publiques, ne s'accorderont pas spontanément. Organiser leur complémentarité exige des solutions concrètes et ciblées.

Les baux ruraux, aujourd'hui sous-utilisés, pourraient intégrer des clauses de préservation des haies lors des transmissions de fermes. Cela permettrait de maintenir ce patrimoine vivant, et pourquoi pas d'ouvrir des droits à des incitations fiscales, comme cela a été fait pour les zones humides.

Du côté forestier, un autre chantier s'impose : faire émerger, pas à pas, une culture du collectif chez les propriétaires privés en s'appuyant sur les outils qui existent. Parmi eux, les associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF) ouvrent des perspectives. L'exemple de la Fruitière forestière du Jura en est une illustration réussie. Dans les Vosges, près d'Épinal, une nouvelle ASLGL s'est constituée : les 86 premiers membres se sont déjà réunis. Ces structures permettent d'agir à plusieurs, sans pour autant fusionner les propriétés. Elles autorisent la mise en œuvre de chantiers ambitieux, comme la création d'îlots de sénescence, difficilement envisageables à l'échelle individuelle. Les financements existent : certaines régions, comme le Grand Est, soutiennent déjà ces démarches à hauteur de 7 000 €/ha pour favoriser les fonctions écologiques de la forêt. Car à défaut de regroupement, pas de gestion durable à l'échelle d'un massif forestier. Et sans gestion, pas de mobilisation du bois, ni d'adaptation aux bouleversements climatiques. Incrémenter cette culture du faire ensemble pourrait bien être la clé pour transformer ce bien individuel en bien commun.

En combinant outils fonciers, engagement public local et incitations ciblées, on peut articuler intérêts privés et biens communs, et ainsi bâtir un réseau écologique véritablement durable, à l'échelle des générations futures.



Analyse des différents scénarios de valorisation du bocage, imaginés par les habitants à Trémargat (Côte-d'Armor).
© La fabrique du lieu

L'approche paysagère pour un développement territorial durable des filières bois-énergie

Les haies sont trop souvent réduites à un « standard au carré » et la forêt à une simple réserve de bois. Pour changer notre regard sur le bois-énergie, il faut sortir d'une vision cloisonnée qui sépare le bois des forêts de celui du bocage. Penser la biomasse dans son ensemble et les paysages qui permettront sa récolte durable, c'est aussi réinventer dans nos campagnes l'idée d'un « beau » partagé, un bien commun pour les agriculteurs, les habitants, leurs élus et les services techniques. Les filières bois-énergie offrent une occasion unique d'inventer de nouvelles morphologies pour les haies et les ponctuations forestières, en particulier dans les territoires d'openfields.

Cette transformation n'est pas seulement paysagère. Elle implique une profonde mutation des métiers et de leurs cadres juridiques. Penser le bois-énergie comme une filière exige une vision à long terme, une trajectoire qui mobilise le bois des champs comme des forêts sur plusieurs décennies. Des procédures intergénérationnelles, avec l'implication active des collectivités, seront nécessaires pour structurer ce chemin⁶.

La démarche paysagère qui anime cette filière permet de relier toutes les échelles : du grand paysage aux réseaux de haies, de la parcelle agricole à son environnement forestier. À l'échelle du grand paysage, ce référentiel devient un catalyseur. Il structure la filière et rassemble une diversité d'acteurs autour d'un projet interprofessionnel. La production se rapproche de ses usagers tout en préservant un milieu de vie reconnu par tous. Il devient alors possible de parler aux prescripteurs, notamment aux collectivités, autour d'un argument simple : « Vous n'achetez pas seulement du combustible, mais une qualité du territoire et de son paysage. Vos usages

contribueront à façonner ».

À l'échelle de la haie ou de la parcelle forestière, cette démarche consolide les savoirs locaux et crée une culture partagée. Elle permet de reconnaître formes, essences et état écologique des haies et des forêts, de comprendre ce qu'implique une gestion durable et d'intégrer la dimension économique pour conseiller et agir au bon endroit. Cette culture, source de prospérité et de fierté territoriale, renforce le lien social. On le voit dans le Vorarlberg en Autriche, à Mayenne Communauté, ou dans le massif de la Chartreuse.

6 Une étude de l'ADEME, réalisée avec l'Agence Sonia Fontaine et Rémy Bercovitz, a permis de capitaliser les enseignements issus des plans de paysage en lien avec la filière forêt-bois. Elle a analysé la manière dont les démarches paysagères peuvent contribuer à la structuration de filières bois dans le cadre de la transition écologique, et les perspectives d'actions pour l'ADEME : ADEME 2026, *Démarches Paysagères et Filières Bois : état des lieux, retours d'expériences et perspectives d'actions*.

*Lecture du paysage avec les habitants, dans le cadre d'un programme de gestion collective et durable du bois à Trémargat (Côte-d'Armor).
© La fabrique du Lieu*

